

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

## Vie de la société

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 45 (1904), p. 157-161

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1904\\_\\_45\\_\\_157\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1904__45__157_0)

© Société de statistique de Paris, 1904, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

---

N° 5. — MAI 1904.

---

### I.

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 1904.

**SOMMAIRE.** — Adoption du procès-verbal de la précédente séance. — Nécrologie. — Élection définitive d'un membre titulaire. — Présentation de deux nouveaux membres titulaires. — Correspondance. — Présentation des ouvrages : M le Secrétaire général. — Communication de M. Fernand Faure sur la reorganisation de la statistique agricole ; discussion : MM. Levasseur, Léon Vassillière, A. Neymarck.

La séance ouvre à 9 heures sous la présidence de M. le D<sup>r</sup> CHERVIN. Le procès-verbal de la séance de mars 1904 est adopté.

M. le PRÉSIDENT a le regret d'avoir à informer la Société que notre collègue, M. Fournier de Flaix, est décédé à Sèvres, le 10 avril dernier, à l'âge de quatre-vingts ans.

M. Fournier de Flaix faisait partie de notre Société depuis vingt-deux ans. Ancien notaire, il possédait à fond les questions fiscales, et poursuivait ses recherches à l'étranger. Publiciste répandu, il a fait paraître dans notre Journal de 1882 à 1898 de nombreuses études, telles que *la Banque de France*, *la Statistique agricole décennale*, *la Question monétaire* et aussi *le Problème monétaire*, qui a donné lieu à quatorze articles et était sur le point de se terminer quand la mort est venue l'interrompre. La santé de notre regretté collègue ne lui permettait plus depuis quelques années d'assister à nos séances qu'avaient souvent animées sa verve et son entrain.

La Société de statistique adresse à sa famille, et particulièrement à celui de ses fils, notre collègue, directeur général de l'enregistrement et des domaines, l'expression de ses sympathiques compliments de condoléance.

Est ratifié définitivement la nomination, comme membre titulaire, de M. Morlot, inspecteur de la Banque de France, présenté dans la dernière séance.

MM. Levasseur, Doumer et Fernand Faure présentent, comme membre titulaire, M. Léon Vassillière, directeur de l'agriculture au Ministère de l'agriculture.

MM. Flechey et G. Cadoux présentent comme membre titulaire M. Quennec, directeur de l'octroi de Paris.

Conformément aux statuts, ces candidatures seront soumises à la ratification définitive à la prochaine séance.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signale, dans la correspondance, deux lettres officielles émanées du Bureau royal de statistique du Danemark et du Bureau municipal de statistique de Dresde, informant la Société que les directeurs de ces deux services viennent d'être remplacés et sont actuellement MM. Michaël Koefoed et D<sup>r</sup> Huäfer.

Lecture est ensuite faite des documents officiels et privés transmis depuis la dernière séance. On en trouvera la liste page 187.

La parole est donnée à M. Fernand FAURE pour sa communication sur *la Réorganisation de la statistique agricole*.

L'orateur a pensé qu'il était utile d'attirer l'attention de la Société sur la réorganisation de la statistique agricole officielle, visée par les décrets des 25 avril 1901 et 27 août 1902.

Le premier a trait à l'organisation de l'Office de renseignements agricoles ; le second concerne plus spécialement la statistique agricole proprement dite, en instituant des commissions communales et cantonales de statistique.

M. Fernand Faure rappelle à cette occasion que cette idée de commissions locales n'est pas nouvelle ; le décret du 1<sup>er</sup> juillet 1852 avait déjà essayé de la réaliser. Ce décret et le rapport qui le précède constituent des documents de premier ordre dans l'histoire de la Statistique française. Le rapport, notamment, est aussi remarquable par la forme que par la hauteur et la justesse des vues sur le rôle de la statistique. L'orateur regrette de ne pouvoir en citer que quelques lignes. Mais il espère que le *Journal de la Société de Statistique* pourra aisément combler cette lacune (1).

Le décret de 1852 avait une portée très générale. Il organisait, en la confiant à des commissions cantonales, toute la statistique économique, sociale, démographique et non pas seulement la statistique agricole. Ses dispositions n'ont malheureusement jamais été appliquées dans leur ensemble. Elles ne l'ont été qu'en matière agricole, et en se heurtant à des obstacles, ignorance des uns, indifférence des autres, qui ont singulièrement réduit la portée des effets qu'on pouvait en attendre. Et c'est justement l'insuffisance de cette application, trop souvent constatée dans ces dernières années, en particulier à l'occasion des opérations du service du ravitaillement, qui a provoqué les décrets de 1901 et de 1902. Moins ambitieux que le décret de 1852, quoique inspirés par les mêmes idées générales, ces décrets sont exclusivement consacrés à la statistique agricole.

L'orateur juge inutile d'insister longuement sur l'importance et la nécessité d'une bonne statistique agricole, c'est-à-dire de la connaissance exacte du capital agricole, de son revenu, des ressources et des forces mises à la disposition de la population rurale. Mais il tient à faire observer que les difficultés d'un pareil travail égagent son importance, et ces difficultés tiennent non seulement à la masse énorme des faits sur lesquels il doit porter et à leur dissémination sur toute la surface de la France, mais à la nature particulièrement défiante de la population agricole, à son ignorance des services que pourrait lui rendre la statistique et à la confusion qu'elle commet trop aisément entre l'investigation statistique et l'investigation fiscale.

Examinant ensuite l'organisation nouvelle, M. Fernand Faure dit que, fondé sur la tenue d'un registre de culture dressé dans chaque commune, le nouveau système reçoit son application tant pour les statistiques annuelles que pour les statistiques périodiques, par le fonctionnement successif d'organes différents :

1° D'une commission communale chargée de recueillir dans chaque commune les éléments primitifs servant de base aux enquêtes et de tenir le registre des cultures ;

2° D'une commission cantonale chargée de centraliser les travaux des commissions communales ;

3° Des professeurs d'agriculture du chef-lieu d'arrondissement chargés de résumer les tableaux cantonaux ;

4° Du professeur départemental chargé de récapituler les tableaux d'arrondissement ;

5° De l'Office des renseignements agricoles, au Ministère de l'agriculture, chargé d'opérer la totalisation des résultats pour l'ensemble de la France ;

6° D'un comité consultatif de statistique agricole, siégeant au ministère de l'agriculture, chargé de contrôler l'ensemble des travaux et de donner son avis sur les résultats généraux de l'enquête.

M. Fernand Faure, tout en approuvant en principe cette belle organisation, ex-

---

(1) Voir le prochain numéro de juin.

prime la crainte que lui inspire ce mécanisme si vaste et si complexe. Il faut prévoir l'insuffisance des crédits qui seront fournis par le Parlement pour en assurer le fonctionnement. Et puis cette immense armée de plusieurs centaines de milliers de statisticiens communaux et cantonaux a beau être imposante par le nombre, elle est inquiétante au point de vue de la capacité. Néanmoins, l'orateur voit un grand avantage et une garantie précieuse à la centralisation au chef-lieu de chaque département des travaux des commissions communales et cantonales. Cette mesure peut s'effectuer avec fruit, si le professeur départemental d'agriculture, homme compétent, a su s'assurer par son influence et son autorité personnelle le concours moral des populations. Il faut que les professeurs d'agriculture soient, dans tous nos départements, en même temps que les directeurs et les inspirateurs de toutes les opérations de statistique agricole, les éducateurs de nos populations rurales en ce qui concerne le rôle et l'utilité de la statistique agricole. Le concours et la confiance de ces populations est une condition indispensable de l'établissement d'une bonne statistique. C'est par les professeurs d'agriculture que ce concours et cette confiance peuvent être obtenus. Et peut-être conviendrait-il aussi dans ce but que la Société de statistique émit le vœu que des notions au moins élémentaires de statistique fussent données aux futurs professeurs d'agriculture.

L'orateur termine en disant qu'à côté de l'intérêt purement économique de la statistique agricole, il y a aussi un grand intérêt au point de vue de la défense nationale. Le Ministère de la guerre, en effet, ne peut se passer, soit pour le temps de paix, soit pour le temps de guerre, de la connaissance aussi exacte que possible des ressources agricoles du pays. Et c'est pourquoi il a associé ses efforts à ceux du Ministère de l'agriculture dans la préparation de l'organisation nouvelle de la statistique agricole.

Cette communication est accueillie avec un très vif intérêt.

M. LEVASSEUR demande à faire certaines observations. Il fait remarquer tout d'abord que M. Fernand Faure, après avoir commenté le décret du 1<sup>er</sup> juillet 1852, qui constitue les commissions cantonales, a passé ensuite en revue les principales dispositions des décrets de 1901 et de 1902 qui réorganisent la statistique agricole, mais sans faire allusion aux travaux considérables dus à ces mêmes commissions et d'où sont sorties les grandes statistiques agricoles décennales de 1882 et de 1892.

M. Levasseur rappelle que c'est bien en 1852 que lesdites commissions furent instituées, mais déjà antérieurement Hippolyte Passy avait songé à les organiser. Toutefois il dut se contenter pour la statistique agricole de 1840 (la première œuvre du genre) du concours plus ou moins officiel d'un certain nombre d'hommes compétents désignés par les préfets. Le décret du 1<sup>er</sup> juillet 1852 ne fut pas d'ailleurs suivi immédiatement d'exécution et ce n'est qu'en 1862 que les commissions cantonales ont fonctionné, lors de l'enquête décennale qui a été faite à cette époque et dont les résultats constituent un monument, un fonds de connaissances précises.

Les événements de 1870-1871 ne permirent pas de publier en 1872 une statistique agricole décennale. La statistique décennale de 1882, due aux commissions cantonales réorganisées à cet effet par les soins de M. Tisserand, fut au contraire excellente. Mais, dès 1886, ces commissions tombèrent en désuétude et ne furent reconstituées que pour l'enquête de 1892, établie également par les soins de M. Tisserand et publiée sous les auspices de son successeur M. Léon Vassillière.

Il est certain que cet organisme, fonctionnant avec le concours de commissions ou de sous-commissions communales, présente suffisamment de garanties pour qu'il y ait lieu d'en assurer le développement. Ce qui manque, c'est l'argent, quoiqu'il y ait lieu de faire entrer en ligne de compte, dans une certaine mesure, les distinctions honorifiques par lesquelles le gouvernement récompense des concours purement gratuits.

On a souvent dit que la statistique agricole est une de celles qui sont le plus critiquées, qu'elle sert de plastron à ceux qui n'ont pas confiance dans la statistique.

A cela il y a lieu de répondre : 1<sup>o</sup> que les éléments de la statistique agricole, pour des motifs d'ordre très divers, ne peuvent être relevés individuellement et consti-

tuent à ce titre un travail d'évaluation ; 2° que ses variations sont soumises à la volonté de personnes qui croient avoir intérêt à tromper les enquêteurs. Mais ce n'est pas seulement en France que les choses se passent ainsi ; il en est de même dans tous les pays. Quoi qu'il en soit, si 36 000 commissions communales nous fournissent des « à peu près », ce sont là des résultats plus ou moins consciencieux, mais précieux parce qu'ils sont établis sur place et sont quand même le reflet approximatif de la vérité.

En effet, les exagérations par trop intéressées et, d'autre part, les dissimulations volontaires ressortent bien davantage dans un petit cadre et les commissions communales ont à leur disposition des points de repère et de contrôle. C'est pour cela qu'il est essentiel d'y introduire des hommes compétents et éclairés.

En ce qui concerne la réunion et la centralisation des renseignements nécessaires, M. Levasseur ne pense pas qu'il soit profitable, à l'exemple de nombreuses statistiques, celle du recensement notamment, de ramener tout au centre, c'est-à-dire au Ministère de l'agriculture. Il y a des statistiques, comme celle de l'enseignement primaire et celle de l'agriculture, qui gagnent à ne pas être centralisées.

Le résultat cherché peut être obtenu à l'aide des professeurs départementaux d'agriculture qui, à l'heure actuelle, sont au complet et présentent toutes les garanties désirables de compétence et seraient chargés de contrôler les travaux des commissions ressortissant à leur circonscription et d'en transmettre les résultats. Celles-ci jouent le rôle de commissions consultatives. C'est la Direction de l'agriculture qui est responsable. Ces commissions contribueraient à l'élaboration des statistiques agricoles annuelles comme à celle des grandes statistiques agricoles périodiques beaucoup plus étendues.

À ce propos, M. Levasseur déclare être convaincu de la nécessité d'une statistique agricole annuelle offrant des indications sommaires, mais suffisantes, sur l'état de l'agriculture. Il est également partisan de la publication, à des époques plus ou moins éloignées, d'un travail beaucoup plus complet, qui permette à la fois de mesurer les erreurs de la statistique annuelle et d'en modifier au besoin les cadres. Cette publication peut avoir lieu tous les dix ou quinze ans. C'est la base fixe par excellence, la borne qui permet de mesurer les inexactitudes relevées dans le chiffre des récoltes, par exemple. Le cultivateur a une tendance, en effet, à diminuer plutôt qu'à augmenter le produit de sa terre ; le cas n'est pas particulier à la France. Pour agir de la sorte, il a deux motifs : d'abord la crainte de l'impôt. Mais ce n'est pas tout ; il a intérêt à diminuer, parce que moins il déclare, plus il contribue à maintenir les prix. Dans un cas comme dans l'autre le résultat est le même.

M. Levasseur insiste sur les avantages que lui paraît présenter la statistique périodique. Les relevés annuels n'offrent forcément que des chiffres bruts, non suivis de commentaires ou d'études agronomiques. Or, il importe, en outre, que l'administration dise son mot sur l'état de l'agriculture, fasse œuvre de savant. Il serait intéressant que la Direction de l'agriculture hasardât de temps à autre un travail scientifique, dans lequel elle étudierait certaines questions d'économie sociale : rendement, richesse agricole, produit brut, produit net, etc. Ce travail contiendrait non pas des évaluations précises, mais de simples indications qui pourraient être considérées comme des jalons posés en vue de la direction à donner aux appréciations que publicistes, journalistes, hommes politiques ne manquent jamais de formuler en présence des renseignements qui leur sont fournis. L'opinion, ainsi exprimée, du Ministère de l'agriculture, ne peut qu'éclairer la discussion et être profitable à la science et à l'intérêt public.

M. Levasseur fait remarquer qu'il y aurait peut-être intérêt à séparer la connaissance de la superficie de la connaissance du rendement. Les intéressés sont, en effet, plus disposés à donner la superficie réelle. Quant au rendement, il peut être évalué. On pourrait même s'adresser à un certain nombre de commettants, d'agriculteurs, à l'aide desquels on s'éclairerait sur le rendement et demander sur place les superficies ; on établirait ainsi un contrôle entre le professeur et l'agriculteur.

M. VASSILLIÈRE, Directeur de l'Agriculture, répond à M. Levasseur que la statistique décennale se distingue surtout des statistiques annuelles par les nombreux chapitres qu'elle consacre à l'économie rurale proprement dite : répartition du territoire entre les diverses catégories d'exploitants, propriétaires, fermiers, métayers, etc. ; étendue des exploitations rurales, valeur vénale et locative, salaires, etc. Or il a paru à l'administration que les variations qui se produisaient dans cet ordre d'idées pendant une période de dix ans n'étaient pas assez importantes pour compenser les erreurs commises inévitablement lorsqu'il s'agit de recueillir des chiffres d'une nature au-si délicate. En effet, bien que les questionnaires adressés aux personnes chargées de fournir les éléments de ces statistiques soient accompagnés d'instructions précises, leur interprétation est des plus variables, ainsi qu'il a été possible de le constater au cours de conversations nombreuses tenues à ce sujet avec les personnes les plus autorisées, les plus compétentes. C'est pour ce motif qu'au Ministère de l'agriculture on estime qu'il n'est utile de procéder que tous les quinze ou vingt ans aux grandes enquêtes portant sur un nombre considérable de points et dont l'établissement sur des bases sérieuses coûterait d'ailleurs beaucoup d'argent.

M. LEVASSEUR signale à cette occasion qu'aux États-Unis le recensement de 1890 a coûté plusieurs millions de dollars.

M. VASSILLIÈRE. — En comptant un minimum de 100 fr. par commune on arriverait, pour les 3400 communes rurales de France, à un total de 3400000 fr. Il faut donc se borner à utiliser les éléments d'informations dont on dispose pour établir des statistiques annuelles aussi complètes et aussi exactes que possible. C'est surtout le but visé par le décret du 27 août 1902 ; les commissions qu'il a instituées sont aujourd'hui organisées. Celles qui donnent les meilleurs résultats sont les commissions communales. Au contraire de ce que l'on pourrait penser, dans le plus grand nombre des cas, les commissions cantonales n'ont rendu que des services peu appréciables, et, dans un certain nombre d'autres, elles ont été de véritables *impedimenta*.

Il y a de ce côté une réforme à étudier. Ce n'est pas la seule du reste, car le service de l'Office de renseignements agricoles s'efforce d'améliorer constamment ce qui existe. Il estime que s'il est important de ne pas modifier à tout propos les modes de procéder, il est non moins nécessaire de profiter de l'expérience acquise en se rendant dans les départements pour étudier sur place le fonctionnement des services de statistique. C'est ainsi que le Comité consultatif de statistique, institué au Ministère de l'agriculture, va être saisi à bref délai de propositions ayant pour objet des modifications à apporter, notamment aux questionnaires actuellement en usage.

M. Alfred NEYMARCK fait remarquer que la communication de M. Fernand Faure est tellement vaste et mérite de si grands développements qu'il serait désirable que la suite de la discussion en fût remise à la première séance.

Plusieurs questions pourraient être examinées :

- 1° Les méthodes employées à l'étranger pour établir les statistiques agricoles ;
- 2° Les causes de cet état d'esprit des populations, dont parlait notre collègue M. F. Faure, et quels moyens employer pour y remédier ;
- 3° Examen, dans tous ses détails, de la circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 1902 ;
- 4° Et enfin, la Société de statistique pourrait indiquer les statistiques agricoles qui manquent ou celles qui pourraient être complétées ou modifiées.

M. le PRÉSIDENT, vu l'heure avancée, clôt la discussion qui sera continuée à la séance de mai.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,  
E. FLECHLY.

Le Président,  
D<sup>r</sup> CHERVIN.